Envoyé en préfecture le 12/12/2023 Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

ID: 069-216900647-20231207-D2023_62-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2023

Le mercredi six décembre deux mille vingt-trois le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION; Yves RACHEDI; Marie-Thérèse DARIER; Serge DREVON; Carmen SENTA-LOYS; Béatrice TRANCHAND; Youri LAROCHE; Sophie CETIN; Martine MOUTON; José GARCIA; Sandrine SALANEUVE; Jérôme MORGANT; Laura MOUNIER; Alexandre MARZUCCHI; Isabelle DESCHAMPS; Cécile MICHEL; Stéphane BOULAHBAS; Gaëlle FRERY-RIGALDIES; Magalie VEYRIER; Mégane ROMAND; Valérie MIGNOT; Éric MOUNIER

<u>Membres absents:</u> Annick SOUCHON-MARTINET; Kati SZAKALY; Jocelyn GABRY; Christian MEA; Sylvie DIANI

<u>Pouvoirs</u>: Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDY; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER; Christian MEA à Béatrice TRANCHAND; Sylvie DIANI à Eric MOUNIER

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 22 Nombre de voix : 27

Date de Convocation: 29 novembre 2023

Secrétaire: Jérôme MORGANT

2022-62 - ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOUVRABLES - 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L1617-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu les états des titres irrécouvrables établis par Madame la Comptable publique ;

Considérant les listes transmises par la comptabilité publique des créances qui ne peuvent pas être recouvrées ;

Considérant que dans ce cas il convient de les admettre en non-valeur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

Article 1er : D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables suivantes :

Envoyé en préfecture le 12/12/2023 Reçu en préfecture le 12/12/2023 Publié le

ID: 069-216900647-20231207-D2023_62-DE

Année	Titre	Montant
2022	T-197	27,00€
2022	T-401	3,60€
2022	T-72	19,00€
2022	T-282	14,40 €
2022	T-13	3,60 €
2022	T-95	3,60 €
2022	T-56	1,80 €
2022	T-213	3,60 €
2022	T-493	0,01€
2022	T-222	0,02 €
Total		76,63 €

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 décembre 2023

Le Maire,

Philippe MARION

Acte exécutoire : - Transmis en Préfecture le :

- Enregistré en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance

Jérôme MORGANT